

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2013

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul

Etaient absents :

MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
CARRISSANT Pierrick
ROUYER David
TALLEC Christa (procuration à Mr MINIER Marcel)
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Ordre du jour :

- ***Transfert comptable : terrains rue des Korrigans***
- ***Cantine scolaire : Avenant maîtrise d'œuvre***
- ***Terrain ZW90 : Demande d'acquisition :***
- ***Terrain C406 : Acquisition par la commune***
- ***Cimetière : Création d'un ossuaire***
- ***Indemnités receveur municipal***
- ***Convention habitat 35***
- ***Divers***

- ***Transfert comptable : terrains rue des Korrigans***

Monsieur le Maire fait part au conseil que les travaux d'aménagement des terrains rue des Korrigans sont en section d'investissement. Les ventes de terrains sont imputées en section de fonctionnement au 7015. Il s'agit alors de transférer les terrains et travaux en section de fonctionnement au fur et à mesure des ventes. Le Conseil Municipal décide de transférer au fur et à mesure des ventes de terrains rue des Korrigans les travaux d'aménagement imputés en investissement en fonctionnement, de prévoir les crédits nécessaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces transferts.

- ***Cantine scolaire : Avenant maîtrise d'œuvre : à revoir***
- ***Terrain ZW90 : Demande d'acquisition :***

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande d'acquisition de Monsieur MARQUET Julien concernant une partie de la parcelle ZW 90. Une partie de cette parcelle est entourée est close par une haie de conifères depuis très longtemps. Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose de céder une petite partie de la parcelle ZW 90 au profit de Monsieur MARQUET Julien afin de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal accepte de céder à Monsieur MARQUET Julien une partie de la parcelle ZW 90, fixe le prix à 0.50€/m², choisit maître CAUSSIN, notaire à Montfort sur Meu pour l'accomplissement des formalités liées à cette affaire, autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces se rapportant à cette affaire et décide que les frais de notaire et géomètre seront à la charge du demandeur, Monsieur MARQUET Julien.

- ***Terrain C406 : Acquisition par la commune : à revoir prochain conseil***
- ***Cimetière : Création d'un ossuaire : à revoir prochain conseil***
- ***Indemnités receveur municipal***

Monsieur Le Maire informe les élus que suite au remplacement de Madame HELIEZ, il est nécessaire de délibérer afin d'attribuer les indemnités de conseils et de confection des budgets à la comptable remplaçante. Ces indemnités sont dues à compter du 1^{er} Octobre 2013. Le Conseil Municipal attribue les indemnités de Conseils et de confection des budgets à Madame Sylvie COZIC, Comptable remplaçante à compter du 1^{er} Octobre 2013, autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision et précise que la dépense est inscrite au budget primitif 2013.

- **Convention habitat 35 : a revoir**
- **Divers**
- **Exonération pénalité POMPEI :**

Monsieur le Maire fait part au conseil que le délai pour les travaux de la piste DFCI ont été dépassés suite aux mauvaises conditions climatiques. Monsieur le Maire propose d'exonérer l'entreprise POMPEI, titulaire du marché, des pénalités de retard. Le Conseil Municipal décide d'exonérer l'entreprise des pénalités de retard du chantier de la piste DFCI et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

- **DM n° 6 : Crédits supplémentaires**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'apporter au budget communal une décision modificative afin d'intégrer au budget principal des recettes supplémentaires correspondant au remboursement par l'assurance du personnel et de la CPAM des salaires des agents placés en congés maladie et maternité. Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 6 suivante :

Fonctionnement :

Recettes : Article 6459 (remboursement sur charges) : + 4 000 €

Dépenses : Article 6413 (personnel non titulaire) : + 2000 €

Dépenses : Article 6451 (URSSAF) : + 1 500 €

Dépenses : Article 6454 (ASSEDIC) : + 500 €

- **DM n° 7 :**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune. Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n °7

DI : compte 2318 - 107 (aménagement bourg) : - 9 000 €

DI : compte 2313 – 128 (salle polyvalente) : - 7 000 €

DI : compte 2313 – 135 (cantine scolaire) : + 16 000 €

- **Subvention Harkis**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de subvention exceptionnelle de la Fédération des Harkis et rapatriés et Combattants d'Afrique du Nord de Bretagne (F.H.R.C.A.N.B.). La demande concerne l'achat de drapeaux pour représenter la fédération lors des cérémonies Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande. Le conseil municipal décide de verser à la FHRCANB une subvention exceptionnelle de 50 € et d'inscrire cette somme au compte 65748 du budget 2013.